

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 47 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
9 — 20 — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	7 heures 17 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On ne saurait en douter : l'Angleterre en est aux expédients pour dissimuler la faiblesse numérique de ses troupes et la difficulté qu'elle éprouve à recruter ses régiments indiens. On écrit de Bombay, 24 septembre, qu'ordre a été donné d'organiser un régiment indo-anglais, c'est-à-dire de fils de pères européens et de mères de demi-caste ou indigènes. On destine ces hommes au service dans le Bengale; ils recevront la même paie que les troupes européennes. « L'expérience vaut la peine d'être faite », dit le *Morning-Advertiser*, mais le succès est douteux. C'est étonnant comme dans les demi-castes les enfants tiennent plus de la mère que du père. Leur éducation et le climat complètent ce que la nature avait commencé, de sorte qu'en fin de compte il reste très-peu de vestiges du sang saxon paternel. Ces réflexions de la feuille anglaise prouvent que le gouvernement britannique veut tenter de tous les moyens, même les plus mauvais, et cela coûte que coûte.

Le conseil des Indes songe, il est vrai, à envoyer au général Campbell quelque chose de mieux que les pauvres soldats métis qu'on ramasse sur les bords du Gange. Ainsi des moyens de transports sont organisés à cette heure même pour embarquer 579 hommes de cavalerie et d'infanterie qui compléteront l'effectif de 3 à 4,000 hommes de toutes armes qu'on est parvenu à distraire du noyau de l'armée anglaise pour les acheminer vers l'isthme de Suez. Mais de quel secours seront ces détachements pour les généraux britanniques harcelés de tous côtés par les 70,000 cipayes dont les feuilles anglaises reconnaissent elles-mêmes l'existence?

Il est vraiment curieux qu'au milieu d'un tel désarroi les principaux organes de la presse britannique s'appliquent à représenter l'armée de sir Campbell comme souveraine maîtresse d'un terrain qui lui est disputé pied à pied et dont elle est dépossédée sur une infinité de points. Ainsi le *Sund* nous disait hier que le brigadier Douglas ouvrirait la campagne, en octobre, à la tête de 3,000 Européens

et de 2,000 Sikhs et qu'il balayerait les jungles de Patna à Mirzapore. « A la même époque », ajoute le *Sund*, des opérations seront commencées avec vivacité dans Oude. Sir Hope Grant est maître de Sultapore et des deux rives du Goomlee. Les 17,000 ennemis qu'il a devant lui seront forcés de se replier dans la direction de l'est. Sir Hope restera à Sultapore, jusqu'à ce que le brigadier Berkeley, qui s'est avancé de Soraon et qui a pris Pertaubghur, l'ait rallié et ait complété un hémicycle dans lequel les rebelles se trouveront renfermés. Au moment de cette jonction, lord Clyde sera à Lucknow et les colonnes en mouvement partout. » Quel admirable plan de campagne. Artaxercès, sur les bords de l'Hellespont, n'aurait pas mieux dit.

Quant au *Morning-Herald*, moins rassuré que son confrère, il fait diversion à ses inquiétudes en raillant de la plus maigre façon « l'aventurier Tansia-Topi », lequel a enlevé récemment, on le sait, quarante canons à l'artillerie anglaise. D'après le *Morning-Herald*, ce chef indien, qui a déjoué à dix reprises les manœuvres des troupes britanniques, battant celles-ci quelquefois, leur échappant toujours, n'est qu'un très-mince personnage. C'est « un habile joueur » et c'est tout. Il se maintient avec bonheur, mais n'a aucune des qualités propres à la résistance. « C'est une lutte de ruses à la manière du serpent, qu'il poursuit, s'écrie le *Morning-Herald*, et il a, comme ce reptile, de la disposition à ramper. Nous ne le trouvons jamais sur le champ de bataille; il évite toujours l'action, d'où nous concluons qu'il aura bientôt épuisé les chances après lesquelles il n'y aura plus de bonheur. »

Grâce à ce singulier argument, le *Morning-Herald* se déclare satisfait. Comme le renard de la fable, fit-il pas mieux que de se plaindre?

Quant à nous, qui n'envisageons les faits qu'au point de vue impartial, nous ne pouvons que répéter qu'il n'y a aucune raison pour considérer l'insurrection de l'Inde comme à la veille d'être étouffée. — Havas.

Une dépêche de Gibraltar, apportée par le *Red-poly*, arrivant de Tétouan, dit que tout est tranquille

dans cette ville, où décidément aucun consul n'a été tué. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 20 octobre. — S. A. R. le prince régent de Prusse a prononcé le discours d'ouverture des chambres, qui se sont réunies aujourd'hui.

Le prince a déclaré d'abord qu'il éprouvait une douloureuse émotion, tout en étant plein de confiance, en se présentant aux deux chambres, au milieu desquelles il se trouve. Appelé à la régence par le roi son frère, jusqu'au moment où la grâce de Dieu lui permettra de reprendre les rênes du gouvernement (ce que le prince demande dans ses constantes prières), il lui a été permis d'avoir la pensée consolante que, dans sa sollicitude pour le bien du pays, le roi lui avait déferé de sa propre volonté la régence.

Le prince a continué en ces termes : « En obéissant à cette auguste volonté, et en prenant en considération la situation actuelle du pays, je me suis chargé du lourd fardeau et de la responsabilité de la régence, avec la ferme résolution de faire désormais ce qu'exigent de moi la constitution et les lois du royaume. »

Le prince exprime le ferme espoir que les chambres agiront de même, et déclare que les documents relatifs à la régence seront présentés aux deux chambres réunies, lesquelles obtiendront, chaque fois qu'elles le demanderont, tous les renseignements qu'elles jugeront nécessaires. « Plus le moment actuel est assombri par la maladie du roi, ajoute le prince, plus le drapeau de la Prusse doit être porté haut, par l'accomplissement consciencieux des devoirs de chacun et par la confiance mutuelle des pouvoirs de l'État. »

Le prince a terminé par le cri de : *Vive le roi!*

Berlin, 20 octobre. — La chambre des seigneurs et celle des députés ont tenu aujourd'hui des séances séparées et ont élu unanimement leurs bureaux, de la dernière session.

Barcelone, 20 octobre. — M. de Lesseps a reçu de la population un accueil enthousiaste. Des dépu-

FEUILLETON

LA PRINCESSE BLEUE.

(Suite.)

Et les deux jeunes gens restèrent seuls au jardin.

— Eh bien, de Reissen, vous avais-je trompé en vous disant qu'elle vous aimait? s'écria le sous-lieutenant, dès que ses propriétaires furent assez loin pour ne pas l'entendre. — Je commence à le craindre. Mais ce que vous m'avez écrit est-il vrai en tout point? — Parfaitement exact, cher ami. Quelques heures après votre départ, je rencontrai M^{re} Ernestine dans le jardin; elle pleurait, et ne put s'empêcher de me dire, avec sa naïveté accoutumée : « Ah! monsieur Larive! je n'aurais jamais cru que la perte momentanée d'un bon locataire dût me causer autant de chagrin! » Sa tristesse, loin de diminuer, s'accrut de jour en jour; car la pauvre petite ne connaissait pas encore la dissimulation. Tous les matins, après l'heure du courrier, j'étais sûr de la rencontrer dans le vestibule ou sur l'escalier : « Avez-vous des nouvelles de M. de Reissen? me disait-elle alors. » Si la réponse était négative, un gros soupir s'échappait de sa poitrine; si au contraire je lui disais : « Oui, Mademoiselle, j'en ai reçu, et il me charge de le rappeler

à votre bon souvenir, » un sourire de bonheur s'épanouissait sur ses lèvres. Un jour vint enfin où il ne me fut plus permis d'avoir aucun doute : ce fut celui où vous m'écrivîtes l'intention où vous étiez de demander une prolongation. Je descendis chez ses dames, et, après quelques préambules, je les engageai à louer leur appartement à un des officiers du nouveau dépôt qui allait arriver à Reuil, puisque, demandant une prolongation, cette chambre pouvait rester vacante longtemps encore. M^{re} Ernestine pâlit visiblement en m'écoutant, et laissa échapper un faible cri. « Qu'as-tu donc, mon enfant? lui demanda sa mère en courant à elle. — Rien, maman; un serrement de cœur qui m'a suffoquée, voilà tout. » Si M^{re} Carrière ne comprit pas la cause de cette douleur, il n'en fut pas de même de moi. C'est alors que m'apitoyant sur le sort de cette enfant, je vous écrivis à l'instant même, vous faisant part de mes inquiétudes, et vous engageant à revenir au plus vite. Voilà l'exacte vérité, Stanislas; maintenant, merci pour le sacrifice que vous avez fait en quittant madame votre mère plus tôt que vous n'en aviez l'intention. — A quoi bon me remercier d'un sacrifice qui n'existe pas? Eh! mon Dieu! oui, mon pauvre Larive, il est de mon devoir de vous parler franchement. Si je suis revenu, c'est tout simplement parce que le colonel m'a refusé la prolongation que je sollicitais. Mais pour en revenir à M^{re} Ernestine, si, comme vous le prétendez, ce dont je doute encore,

elle a pour moi un peu d'attachement.... — Plus qu'un peu d'attachement, croyez-moi; elle vous aime sérieusement. Ses parents jouissent d'une très-belle aisance, qu'ils ont honorablement gagnée dans le commerce. On parle d'une dot de cent mille francs pour M^{re} Ernestine qui, du reste, est fille unique. C'est un assez joli parti qui, ce me semble, n'est pas à dédaigner. — Sans doute; mais je n'ai nullement envie de me marier; et si jamais je fais cette folie, vous pourrez vous dire que je suis bien épris; car je n'admets d'autres mariages que les mariages d'inclination. — C'est bien ainsi que je l'entends, mon cher, en vous parlant de M^{re} Ernestine. — De grâce, Larive, assez sur ce sujet, je vous prie! Cette jeune fille ne m'aime pas; elle a une imagination un peu vive, voilà tout. Mais croyez-moi, cela passera; et bientôt, je vous le jure, maintenant que je suis de retour. J'avais, absent, un prestige que je n'ai plus, et que je vais perdre tout-à-fait en me livrant à la poursuite de la Princesse Bleue. Il faut absolument que je découvre la cause de tous ces mystères, et que je voie si cette femme est aussi belle que je l'en soupçonne. — Je vois avec peine, Stanislas, que vous allez fuir un bonheur durable et qui vous tend la main, pour courir après une chimère. Dieu veuille que vous ne le regrettiez pas un jour. Adieu, je rentre chez moi.

Le front de Reissen s'assombrit aux dernières paroles du sous-lieutenant.

tations nombreuses sont venues le complimenter à son arrivée. Ce soir aura lieu le grand banquet offert par le représentant de l'entreprise du percement de l'isthme de Suez; des sérénades seront données par les sociétés musicales.

Demain, séance générale à la Bourse, et le soir, banquet offert par les Français résidant à Barcelone. Vendredi et samedi auront lieu les banquets offerts par le commerce catalan et par les consuls généraux étrangers. Toutes les autorités ont concouru à la magnifique réception faite à M. de Lesseps.

Londres, 21 octobre. — On a des nouvelles de New-York, du 8 octobre. Dans l'incendie de Crystal-Palace, personne n'a péri. La perte est évaluée à un million; les assurances ne s'élèvent pas au-dessus du chiffre de 50,000.

Berlin, 21 octobre. — L'assemblée des deux chambres réunies a reçu aujourd'hui le message de S. M. le roi. Le décret royal, du 7, et le décret du prince régent, du 9 de ce mois, y étaient annexés en copie certifiée.

Le message invite les chambres à constater à leur tour la nécessité d'une régence reconnue urgente par le roi et le prince de Prusse. Cette invitation, ajoute le message, est faite « pour que nous puissions satisfaire à l'article 58 de la constitution. »

Madrid, 22 octobre. — La *Gazette* annonce qu'aux Philippines les principaux chefs des pirates qui infestent ces parages ont fait leur soumission.

On va sous peu procéder activement au désarmement civil.

Berlin, 22 octobre. — La commission commune a résolu de proposer aux chambres réunies de reconnaître la nécessité de la régence.

Berlin, 22 octobre. — La chambre des seigneurs a rejeté, dans sa séance d'aujourd'hui, à la majorité de 80 voix contre 76, la proposition de présenter une adresse au roi et au prince régent.

Madrid, 23 octobre. — La *Gazette* publie un décret relatif à la réorganisation de la commission de statistique générale. Les paiements des coupons de toutes les dettes de l'Etat se feront dans les provinces mêmes où les titres seront présentés.

Londres, 23 octobre. — Nous apprenons que la flotte du canal a reçu l'ordre de se diriger sur Lisbonne.

Barcelone, 23 octobre. — La fête en l'honneur de M. Lesseps, donnée par le commerce de Barcelone, dans le palais de la Bourse, a été fort brillante. Les assistants ont fait éclater un vif enthousiasme en faveur de l'entreprise du canal de Suez. Les discours prononcés dans cette réunion se résument dans l'assurance de l'appui moral et matériel qui sera donné au promoteur de l'entreprise. La soirée s'est terminée par une sérénade des corps de musique militaire et par les chants des corporations d'ouvriers catalans, exécutés aux applaudissements d'une nombreuse population qui encombraient les alentours de la maison habitée par M. de Lesseps.

Londres, 23 octobre. — S. Exc. M. le duc de Malakoff a reçu une invitation pour Windsor. M^{me} la duchesse sera présentée à S. M. la Reine par la comtesse de Malmesbury.

Berne, 23 octobre. — Le conflit genevois a été

résolu en fait. Les réfugiés italiens, qu'un décret du conseil fédéral expulsait de Genève, quittent cette ville. La question de principe sera décidée par l'assemblée fédérale.

Berne, 24 octobre. — Le conseil fédéral a donné son consentement au traité conclu entre les gouvernements de France et de Genève pour la protection de la propriété littéraire et la prohibition de la contrefaçon des marques de fabrique.

Lisbonne, 23 octobre. — L'affaire *Charles-Georges* est terminée. Le gouvernement portugais rend le navire et son capitaine. L'indemnité est payée sans arbitrage. Tout est fini. — Havas.

COMPAGNIE UNIVERSELLE

du

CANAL MARITIME DE SUEZ,

Fondée par décret de S. A. le Vice-Roi d'Egypte.

M. Ferdinand de Lesseps, concessionnaire du canal de Suez, en exécution du mandat qu'il a reçu du Vice-Roi d'Egypte, ouvre une souscription publique, après s'être assuré le concours des influences financières de l'Europe. Le canal de Suez est destiné à rétablir la communication abrégée entre les deux mondes, que la découverte du cap de Bonne-Espérance avait fait abandonner. Pour conserver à cette œuvre le caractère de grandeur et d'universalité qui lui est propre, M. de Lesseps appelle à y participer les capitaux de tous les pays. Le but et les avantages commerciaux et financiers de l'entreprise sont :

1^o Le droit d'ouvrir, à travers l'isthme de Suez, un canal de grande navigation destiné à réunir la Méditerranée à la mer Rouge et aux mers des Indes, de la Chine, etc., etc. ;

2^o La jonction du Nil au canal de grande navigation qui traverse l'isthme de Suez, au moyen d'un canal d'irrigation et de navigation fluviale ;

3^o La mise en valeur de 133,000 hectares de terres concédés à la Compagnie, dont 63,000 hectares de terres cultivables, et 70,000 hectares formant une bande de deux kilomètres de largeur sur chaque rive des canaux et autour de chaque port.

Le canal à travers l'isthme de Suez abrégé de 3,000 lieues la traversée entre l'Europe et la mer des Indes, et économise une somme immense à la grande navigation. Aussi le péage de 10 francs par tonne, fixé par le décret de concession, pour le droit de navigation à travers le canal, est-il considéré comme modéré; appliqué cependant à un transport qui est en moyenne de 4 millions de tonnes, il est destiné à donner un revenu très-considérable, indépendamment des bénéfices produits par le canal de jonction avec le Nil et par la mise en valeur et la vente des 133,000 hectares de terres concédés.

Le capital de la Compagnie est fixé à 200 millions de francs, divisé en 400,000 actions de 500 francs chacune.

Le siège administratif de la Société est à Paris.

Il a été réservé, sur le capital, 35 millions au Vice-Roi d'Egypte, et 20 millions aux souscriptions turque et égyptienne.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Le versement à effectuer en souscrivant est de 50 francs par action.

Le second versement, de 150 francs par action, devra être effectué après la publication de l'avis de répartition.

Les souscripteurs recevront, en échange des versements effectués de 200 francs par action, des récépissés provisoires nominatifs, qui seront transformés en titres au porteur dans un délai qui sera fixé ultérieurement.

Pendant la durée des travaux, et à partir de la remise des titres provisoires, les sommes versées jouiront d'un intérêt de 5 % l'an.

Aucun autre appel de fonds n'aura lieu avant deux ans. Les études faites permettent d'espérer que lorsque de nouveaux versements seront demandés, une communication entre les deux mers pourra livrer passage à la navigation.

La souscription générale sera centralisée à Paris. Un comité opérera la répartition au prorata des souscriptions totalisées, sans distinction de nationalité.

La souscription, ouverte le 5 novembre, sera close le 30 du même mois, afin de donner à tous les États de l'Europe le temps de faire parvenir leurs souscriptions.

Toute souscription ou demande d'actions antérieure sera considérée comme nulle et non avenue, si, avant le 30 novembre, les souscripteurs n'ont pas opéré le versement de 50 francs par action.

Les souscriptions sont reçues, A PARIS, DANS LES BUREAUX DE LA COMPAGNIE, Place Vendôme, 16. (527)

FAITS DIVERS.

Un journal du Canada raconte l'aventure suivante, qu'on dirait empruntée à un chapitre de roman :

« Il vient d'arriver au Canada un événement qui a tout le caractère d'un chapitre brodé, pour des lecteurs crédules, par l'imagination d'un romancier, quoique cet épisode soit vrai dans les détails comme dans le fond; car, après avoir marqué sa place dans les mélodrames de la vie réelle, il vient aboutir sur le banc de la justice criminelle.

» Vers le commencement du mois, un jeune homme, employé dans une maison de commerce à Québec, retint son passage à bord d'une goélette qui faisait voile pour la baie Saint-Paul. Avant de s'embarquer, le voyageur reçut de ses patrons une somme assez considérable, en un effet sur une banque de la ville. Il partit, emportant, outre ce billet, plusieurs malles remplies de vêtements. Au bout de trois ou quatre jours, notre commis tomba malade et, en très-peu de temps, perdit si complètement les sens qu'on le crut mort. Le capitaine de la goélette visita aussitôt les poches de son passager, s'empara du billet et ordonna à deux de ses hommes de transporter le corps sur le rivage pour l'inhumer. On lui obéit. Les matelots conduisirent le jeune homme à terre, creusèrent une fosse et l'y descendirent. Mais à peine le pseudo-mort était-il dans cette tombe, « robe d'été, robe d'hiver », comme dit Lafontaine, qu'il ouvrit les yeux et la bouche en demandant du ton d'un homme qui s'éveille : « Sommes-nous enfin arrivés ? » Les fossoyeurs improvisés s'enfuirent comme s'ils eussent entendu une

Il a peut-être raison, se dit-il dès qu'il fut seul... Mais cette voix que je viens d'entendre m'a bouleversé... Oh! qu'elle doit être belle cette femme dont les accents sont si suaves et si poétiques. Il faut absolument que je la voie, ajouta-t-il d'un ton résolu et ferme. Mais ce n'était pas chose facile que d'approcher la princesse, à en juger par ce qu'avait dit M^{re} Carrière. Il fallait donc user de diplomatie, et forcer celle-ci à remarquer le beau lieutenant, qui comptait un peu (pardonnez-lui, Mesdames, cette fleur de fatuité), qui comptait, disons-nous, sur l'impression flatteresse qu'il pourrait produire. Il ne s'agissait plus que de trouver le moyen d'attirer l'attention de la princesse. C'est à quoi avisa M. de Reissen.

II.

Nous avons dit que Stanislas de Reissen était jeune, et qu'il était remarquablement beau; mais il nous reste une tâche plus difficile à remplir: c'est celle de faire son portrait moral.

Il y avait en lui un mélange de bon et de mauvais, qui le faisait juger diversement par ses camarades. Les uns le trouvaient égoïste et personnel; les autres affectueux jusqu'au dévouement; ceux-ci l'aimaient, et les autres le haïssaient; mais tous s'accordaient à le trouver fat; et c'était là effectivement son grand défaut.

D'une beauté physique peu commune, brillant officier,

et lancé dans le monde, où il avait eu jusqu'alors un véritable succès, de Reissen était tellement persuadé qu'il n'avait qu'à se montrer pour plaire, qu'il était entièrement convaincu que la Princesse Bleue ne pouvait le voir sans subir l'irrésistible ascendant attaché à sa personne.

La Princesse Bleue avait-elle deviné ce caractère, c'est ce que nous ne saurions dire encore; mais toujours est-il qu'elle montrait pour M. de Reissen la plus parfaite indifférence, malgré toutes les folies qu'il avait tentées pour forcer son attention.

Vainement il l'avait attendue et guettée des heures entières au moment de ses sorties; vainement il l'avait suivie dans ses courses à cheval, en voiture, et même à pied: vainement enfin il avait fait jusqu'alors toutes les extravagances possibles et imaginables, la princesse était toujours restée froide et impassible à son approche, et n'avait jamais détourné la tête pour le voir ou pour l'éviter, ce qui, pour lui, était le signe le moins équivoque de l'indifférence la plus complète.

M. de Reissen avait fait aussi plusieurs tentatives près des domestiques de la Princesse Bleue, pour en mettre au moins un dans ses intérêts; mais elles avaient toutes échoué, et il avait bientôt acquis la certitude qu'il ne devait rien attendre de ce côté.

On comprendra donc parfaitement à quel degré d'exaltation tous ces obstacles devaient porter la passion du

jeune officier; et cela explique tout naturellement les scènes qui vont suivre.

On était aux premiers jours du mois de juin; le soleil venait à peine de se lever: la brise était tiède et parfumée; les gouttes de rosée pendaient aux feuilles; les oiseaux s'éveillaient et chantaient; en un mot, tout était beau, tout était resplendissant dans la nature.

Quatre heures du matin venaient de sonner à l'horloge du château. Deux femmes descendaient lentement le peron du château, et elles portaient toutes deux un élégant costume d'amazone; seulement l'une était noire, et l'autre bleu. L'une de ces deux femmes était masquée, tandis que l'autre n'était que voilée.

— J'espère, ma chère Joséphine, dit tout-à-coup la Princesse Bleue à sa compagne, que nous pourrions nous promener ce matin, sans avoir à redouter la présence de cet officier que je hais de toute mon âme; car il me rappelle.... — De grâce, Madame, n'évoquez pas de si terribles souvenirs, interrompit celle que la princesse venait d'interpeller du nom de Joséphine, et qui n'était autre que sa dame de compagnie. — Oui, vous avez raison, reprit-elle; mais vous ne sauriez croire combien je m'intéresse à votre jeune voisine, M^{re} Carrière, et à cet autre officier, qui s'appelle M. Larive, n'est-ce pas? — Oui, Madame. — Oh! c'est que lui aussi me rappelle.... — Par pitié, Madame, interrompit de nouveau la dame de compagnie avec angoisse, oh! je vous en conjure!

voix de l'enfer. Ils regagnèrent, à force de rames, le bâtiment, où le capitaine et leurs camarades se moquèrent à l'envi du récit de cette aventure. Le surlendemain on aborda à la baie Saint-Paul. Le capitaine donna, aux parents du voyageur, un état de son décès et, à leur question s'il avait de l'argent, au moment de sa mort, répondit négativement. Presque aussitôt, il remit à la voile, revint à Québec et opéra le recouvrement du billet qu'il avait dérobé.

» Cependant le jeune homme, revenu à la vie, et fort surpris de se trouver, à demi-nu, en pleine terre et en plein air, se mit à crier. Un pêcheur, qui faisait non loin de là la guerre aux habitants de l'eau, l'entendit, accourut. Moins pusillanime que les matelots, il offrit à l'heureux ressuscité les secours qu'exigeait sa position, et lui fournit ensuite les moyens de se rendre à la baie Saint-Paul où ses amis ne furent pas peu étonnés de le voir arriver sain et sauf. Les larmes séchées, les explications données, notre voyageur retourna tout de suite à Québec, afin d'intenter une action contre le capitaine qui l'avait si indignement traité. On dit que ce dernier a été arrêté et qu'il comparaitra aux prochaines assises. Nous ne manquerons pas de rendre compte de ce procès.

— On lit dans la *Revue de Niort*, du 23 :

« Une horrible catastrophe a plongé hier soir notre ville dans la consternation; à une heure environ de l'après-midi, un épouvantable craquement s'est fait entendre dans une maison de la rue Perrière, située près de la place du Quartier.

» Deux personnes qui se trouvaient au premier étage, un musicien du régiment de hussards et le jeune Baudin, auquel il donnait une leçon de musique, effrayés par les craquements dont elles comprenaient trop bien la cause, se sont élancés vers la fenêtre.

» Ces malheureux ont cherché leur salut en se jetant dans la rue; mais le musicien s'est grièvement blessé, et l'infortuné Baudin, meurtri par sa chute, a été en outre dérasé par d'énormes pierres qui se détachaient de l'entablement; il n'a donné que pendant quelques instants des signes de vie.

» Ce pauvre jeune homme qui, depuis son enfance, appartenait à notre imprimerie, était un excellent sujet, qui avait gagné l'affection de tous, et qui emporte nos plus sincères regrets.

» Ce ne sont pas les seuls malheurs que nous ayons à déplorer; les pierres se sont détachées de la façade de la maison jusqu'au premier étage et sont tombées dans la rue, où elles ont fait de nombreuses victimes. Une petite fille de cinq ans, Clara Deligoy, a été tuée; un menuisier, nommé Pouplin, et son fils, âgé de trois ans, ont été blessés à la tête; un enfant, âgé de deux ans, a reçu aussi des blessures à la tête.

» M. le préfet est accouru dès la première nouvelle de cet effreux accident; c'est avec la plus poignante affliction qu'il a fait diriger les premiers secours. L'autorité judiciaire, M. le maire, M. le colonel de gendarmerie, M. le curé de Saint-André, M. le commissaire de police et plusieurs autres fonctionnaires se sont hâtés de se rendre sur le lieu qui venait de voir s'accomplir cette terrible catastrophe. Une foule immense, silencieuse et désolée stationne aux abords de cette rue.

chassez ces souvenirs d'un triste passé, et parlons d'autres choses.—Je disais, répliqua la princesse d'une voix légèrement altérée, que ces deux jeunes gens m'intéressent autant que M. de Reissen m'inspire de haine et d'aversion, et qu'il faut absolument qu'en punissant l'un, je fasse le bonheur des autres.— Cela me paraît moralement impossible, Madame, si cette jeune fille aime M. de Reissen, comme vous paraissez le croire.— Elle l'aime, oui; mais ce n'est qu'un amour de tête; et si cette enfant a tous les bons sentiments qu'exprime sa candide physionomie, elle préférera bien certainement l'amour pur, dévoué, et exempt de tout égoïsme, de M. Larive à celui de ce détestable fat. Il s'agirait alors de lui montrer ces deux hommes sous leur véritable jour, et surtout de lui faire voir qu'elle est aimée de M. Larive, amour qu'elle ne soupçonne même pas. Si seulement je pouvais la voir et lui parler ajouta la Princesse Bleue après un instant de silence. Mais comment faire? — Eh! Madame, cela serait peut-être moins difficile que vous ne le pensez. Les parents sont allés faire un petit voyage, et elle est restée seule sous la garde d'une bonne.— Voilà des parents bien aveuglés ou bien insouciant pour laisser ainsi une jeune fille de seize ans seule dans une maison habitée par deux officiers.

(La suite au prochain numéro.)

» La toiture de la maison, en s'affaissant, a renversé une partie de la façade. Les personnes placées au rez-de-chaussée n'ont pas été atteintes.

» Un cabriolet qui stationnait dans la rue a été broyé.

— On lit dans le *Moniteur* :

« En attendant que la reproduction des couleurs par la lumière, trouvée déjà de cinq à six côtés différents, soit vulgarisée, en attendant que soient vulgarisés aussi les procédés de tirage économique, garantissant la durée, qui n'en sont encore qu'à l'état de recherches de laboratoire, — procédés qui mettront la photographie à même de remplacer avantageusement, à un moment donné, la gravure et la lithographie, des expériences nouvelles préparent les résultats les plus curieux. Il y a quelques jours à peine les journaux anglais annonçaient le chef-d'œuvre de l'instantanéité photographique : une bombe prise dans les airs au moment de son explosion. La photographie à vol d'oiseau n'avait pas encore été tentée : elle va l'être. M. Nadar, qui, à force de soin et d'habileté, est parvenu à produire ces magnifiques épreuves qui ont l'air d'eaux fortes de Rembrandt, a fait dimanche dernier, dans le ballon de Godard, une ascension préparatoire dans laquelle il a étudié les conditions d'exécution qui peuvent assurer le succès de cette première tentative de photographie littéralement à vol d'oiseau. Il doit si l'état de l'atmosphère le lui permet au point de vue de l'optique photographique, faire dimanche prochain, à l'Hippodrome, la première tentative de photographie aérienne qui aura été essayée. M. Nadar a l'intention de faire ses essais alternativement en ballon captif et en ballon libre.

» Les ballons ont été, comme on le sait, employés dans un but stratégique sous l'Empire, dans les guerres d'Allemagne, de Belgique et d'Egypte. La photographie, désormais aérostatique, peut rendre de grands services pour les relevés de plans, pour l'hydrographie, etc. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la portée de cette application nouvelle et sur l'importance de cet événement scientifique.

Pour les faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 24 octobre. — La *Gazette de Madrid* publie le décret relatif à la réorganisation des justices de paix.

Le gouvernement portugais triomphe partout dans les élections partielles.

Perpignan, 25 octobre. — M. de Lesseps a quitté hier Barcelone, au milieu des démonstrations chaleureuses qui l'avaient accueilli à son arrivée. Lorsqu'il a passé à Mataro, il a été complimenté à la gare par les étudiants de l'Université et par leurs professeurs. A Genova, la population était sur pied, à deux heures du matin pour l'attendre.

Le gouverneur de la province, le corrégidor et les notables lui ont adressé des discours auxquels il a répondu en espagnol. On le félicite partout de la prochaine exécution de l'entreprise qui ouvrira l'isthme de Suez à tous les navires du monde.

M. de Lesseps part aujourd'hui de Perpignan pour se rendre à Marseille. — Havas.

Le CHOCOLAT PERRON est aujourd'hui le meilleur en qualité et le meilleur marché en prix. C'est le déjeuner réparateur par excellence. — Ses chocolatinettes et ses dragées parisiennes sont la plus exquise et la plus délicate friandise. — C'est le bonbon obligé pour desserts, mariages, et surtout pour baptêmes. — Paris, 14, rue Vivienne. (466)

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

LES PASTILLES ET LA POUDRE DU D^r BELLOC, qui sont si efficaces contre les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, la constipation et les mauvaises digestions, ne se délivrent qu'avec l'extrait du rapport approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 27 décembre 1840. Chaque préparation est accompagnée d'une instruction. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires de la Poudre purgative de Rogé. (163)

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieux système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et

simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et es deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès : depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en leur faisant connaître : car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 13 au 21 octobre.

La Bourse est en contradiction flagrante avec les faits et les éléments généraux de la situation. Sans doute, à ne consulter que le bilan de la Banque, et l'augmentation significative du portefeuille, qui révèle un commencement de reprise commerciale, ou pouvait espérer que le marché exprimerait, par son attitude, l'importance qu'il attache à cette amélioration. L'augmentation croissante des revenus indirects est encore un de ces symptômes dont il suit ordinairement l'influence, et dont il tient compte avec raison. Il n'en est pas en effet qui exprime mieux l'état satisfaisant et les progrès de la fortune publique.

En regard de ces faits précis, qui concluent si positivement au maintien de la hausse, que peuvent valoir des manœuvres de place servies par un incident politique dont personne n'exagère la gravité? On parait se préoccuper davantage de l'élevation de l'escompte sur les places allemandes; mais c'est l'effet d'un embarras momentané, et l'abondance métallique est telle en France et en Angleterre, en Allemagne même, que l'on ne saurait douter que cette complication ne se dénoue promptement.

Quoi qu'il en soit, la rente a continué à éprouver une réaction sensible. Pendant plusieurs jours, le cours de 75 50 a été débattu, mais les vendeurs de primes ont réussi à le peser sur les prix et à faire tomber le 5 0/0 à 75 fr. La résistance des acheteurs est assez faible. Les vendeurs ne s'aventurent sur le terrain de la baisse qu'avec une extrême prudence. On faisait encore hier 75 50. On est retombé aujourd'hui à 75 fr.

Les affaires sont très-calmes sur les chemins depuis la liquidation. L'Orléans a cependant repris ces jours-ci, et se tient maintenant à 4550; le Lyon est ferme à 875; le Nord à 967 50; l'Est à 751 25; le Midi à 372 50; l'Ouest à 640; les chemins autrichiens à 665; les Ardennes à 480; le Victor-Emmanuel à 460.

Le versement de 30 fr. appelé sur les actions de la ligne d'Italie s'est opéré avec la plus grande facilité; c'est une nouvelle preuve de l'abondance des capitaux disponibles et de la confiance des actionnaires dans l'avenir de cette ligne.

Le marché industriel est peu animé. Le Comptoir Bonnard est recherché à 67 50, et la Caisse centrale de l'industrie à 107 50.

Les demandes d'actions affluent de tous côtés à la Compagnie du canal de Suez, et l'on prévoit dès à présent qu'elles seront réduites dans une forte proportion.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Marché de Namur du 23 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.)	14 89	Graine de colza	26 —
2 ^e qualité, de 74 k.	14 30	— de lin	25 —
Seigle	8 40	Amandes en coques	— —
Orge	10 —	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	11 15	— cassées (50 k)	78 —
Fèves	12 —	Vin rouge des Cot.	— —
Pois blancs	28 —	compris le fût	— —
— rouges	22 —	1 ^{er} choix 1857	— —
Cire jaune (50 kil)	235 —	2 ^e —	100 —
Huile de noix ordin.	55 —	3 ^e (a)	— —
— de chenevis	47 —	— de Chinon	90 —
— de lin	49 —	— de Bourgueil	120 —
Paille hors barrière	56 50	Vin blanc des Cot.	— —
Foin	100 —	1 ^{re} qualité 1857	— —
Luzerne (droits comp)	97 50	2 ^e (a)	55 —
Graine de trefle	62 —	3 ^e —	45 —
— de luzerne	40 —	ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 23 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 75 00

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50

BOURSE DU 25 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 03 cent. — Fermé à 72 95 3/8

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Service des Subsistances Militaires.

FOURNITURE DE PAIN DE TROUPE

A faire en 1859.

Du 18 au 30 novembre 1858, il sera procédé, sur soumissions cachetées et au rabais sur le cours des taxes locales, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire, pendant l'année 1859, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans la circonscription de chacun des arrondissements de fourniture indiqués ci-après :

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT DE FOURNITURE.
Deux-Sèvres.	NIORT.
Loire-inférieure, Maine-et-Loire.	PARTHENAY.
Vendée.	CHOLET.
	FONTENAY-LE-COMTE.

Les adjudications seront faites, pour chaque arrondissement de fourniture, par les soins d'une commission que présidera le sous-intendant militaire ou son suppléant légal (commandant de place, sous-préfet, maire).

Les personnes qui voudront prendre part auxdites opérations devront déposer, avant le 30 octobre, terme de rigueur, dans les bureaux du président de la commission d'adjudication, à Angers, une déclaration faisant connaître leur intention, et indiquant leurs nom, prénoms, domicile et qualité.

Le président de la commission donnera récépissé de chaque soumission déposée.

A dater dudit jour, 30 octobre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le président de la commission pour constater la remise des déclarations sera close irrévocablement.

La commission délibérera, le 10 novembre, sur l'admission ou le rejet des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées, qui seront informées, en même temps, du jour et de l'heure auxquels l'adjudication aura lieu.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'intendance militaire, et spécialement dans ceux du président de la commission, où il sera également communiqué un état indiquant la composition exacte de chaque arrondissement de fourniture. (528)

PARIS

N° 23, Rue de Rambuteau, N° 23,

MAISON NOEL.

LINGERIE, BONNETS, RUBANS

ET COIFFURES,

DENTELLES, VOILETTES ET CHAPEAUX.

Articles pour Enfants en tous genres

Et Guipures pour Garnitures de Robes.

Madame NOEL vient d'arriver dans notre ville avec un grand assortiment de marchandises de la dernière mode, qu'elle vend à des prix excessivement réduits : Chapeaux depuis 6 fr. jusqu'à 100 fr., Voilettes depuis 1 fr. jusqu'à 200 fr., Bonnets depuis 0,60 c. jusqu'à 50 fr. Elle est descendue, rue de la Tonnelle, maison Lecoq, 12.

Elle doit repartir sous peu.

Les Dames de la Ville sont priées d'aller visiter ses marchandises; elle se rendra à leur domicile si elles le désirent. (518)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1847), pour les deux systèmes de plumes ci-après :

DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

PLUMES-DUPRE,

DITES XPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 50 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

10 MÉDAILLES 1847-1850-1854-1855-1857-1858

CHOCOLAT-LOUIT

MAISON
SUCCURSALE
8, r. Paradis Poiss
PARIS.

Usine à vapeur et Maison à Bordeaux
LOUIT FRÈRES ET C^o
9, rue de l'Arbre

MAISON
SUCCURSALE
MARSEILLE.

DÉPÔT

Dans toutes les principales maisons de France et de l'Étranger.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le vingt-cinq octobre courant, le sieur Jean-Baptiste BRIAND, marchand tailleur, demeurant à Vihiers, a été déclaré en état de faillite, donc l'ouverture a été fixée provisoirement au vingt-six août précédent. M. Rottier a été nommé juge-commissaire, et M. Buffard, huissier à Vihiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal,
(529) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le vingt-cinq octobre courant, le sieur Pierre Legeay, marchand-cordonnier aux Rosiers, a été déclaré en état de faillite dont l'ouverture est fixée provisoirement au douze du même mois. M. Lambert a été nommé juge-commissaire, et M. Regnier, huissier aux Rosiers, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal,
(530) E. CORNILLEAU.

HOSPICES DE SAUMUR.

ADJUDICATION

De Fournitures

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire auxdits Hospices pendant l'année 1859.

Le lundi 29 novembre 1858, à l'heure de midi, il sera procédé, en présence de la Commission administrative des Hospices de Saumur, au siège de l'administration, à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1^{er} janvier 1859 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1^{re} SECTION. Pain;
- 2^{me} id. Beurre;
- 3^{me} id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bouchon;
- 4^{me} id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 5^{me} id. Bois à brûler, cotrets, charbon de bois, braise de four;
- 6^{me} id. Charbon de terre, de la provenance de Merthyr (Angleterre);
- 7^{me} id. Miel;
- 8^{me} id. Pommes de terre et haricots.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n°*. Elles exprimeront un rabais en centimes et centièmes de centime, pour la première section, et en centimes, sans fractions de centime, pour les autres sections.

Toutes les soumissions pour fournitures de riz, vermicelle, huiles d'olives et de colza, sucre et savon, seront accompagnées d'échantillons portant le même cachet que les soumissions.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce

auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours, de midi à cinq heures, les fêtes et dimanches exceptés. (531)

A VENDRE

Une très-belle et bonne JUMENT de chasse.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

Diverses sommes sur hypothèque.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets; jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON ET JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M^{me} veuve SOULARD.

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy.

S'adresser à M. JOUFFRAULT.

On demande UN APPRENTI QUIN-

CAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (8)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.